



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-029-2020-10

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2020

# Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

IDF-2020-10-21-005 - Arrêté du 21/10/2020 portant nomination des membres de la  
commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2020-10-21-005

Arrêté du 21/10/2020 portant nomination des membres de  
la commission consultative économique pour l'aérodrome  
de Paris-Le Bourget



**ARRÊTÉ**

portant nomination des membres de la commission consultative économique  
pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'aviation civile, notamment ses articles, R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;
  - VU** la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;
  - VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
  - VU** le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;
  - VU** le décret n° 2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;
  - VU** l'arrêté n°IDF-2019-03-05-001 en date du 5 mars 2019 portant nomination des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget, modifié par l'arrêté n°IDF-2020-05-27-001 en date du 27 mai 2020 ;
  - VU** le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 19 octobre 2020 ;
  - VU** le courriel de la fédération nationale de l'aviation marchande en date du 21 septembre 2020 ;
  - VU** le courriel du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 18 octobre 2020.
- SUR PROPOSITION** du Préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île de-France, Préfecture de Paris ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Est nommé président de la commission consultative économique unique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget :  
M. Michel LAMALLE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

**Article 2** **A l'article 2 de l'arrêté susvisé, les dispositions :**

**« En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :**

- European Business Aviation Association (EBAA-France)
  - M. Dannys FAMIN, Vice-Président
- Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)
  - M. Frédéric FOUCHET, Délégué général adjoint
- Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)
  - M. Jean-Pierre BES, Secrétaire général »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

**« En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :**

- European Business Aviation Association (EBAA-France)
  - M. Dannys FAMIN, Vice-Président
- Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)
  - M. Georges DAHER, Délégué général
- Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)
  - M. Jean-Pierre BES, Secrétaire général »

**Article 3** Le Préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au Directeur Général de l'Aviation Civile, ainsi qu'à :

- Madame la ministre de la transition écologique et solidaire,
- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME